



Publif@rum 11, 2010

Autour de la définition

Sandrine REBOUL-TOURÉ

Définition terminologique et définition lexicographique: les néologismes de l'internet

Nota

Il contenuto di questo sito è regolato dalla legge italiana in materia di proprietà intellettuale ed è di proprietà esclusiva dell'editore.

Le opere presenti su questo sito possono essere consultate e riprodotte su carta o su supporto digitale, a condizione che siano strettamente riservate per l'utilizzo a fini personali, scientifici o didattici a esclusione di qualsiasi funzione commerciale. La riproduzione deve necessariamente menzionare l'editore, il nome della rivista, l'autore e il documento di riferimento.

Qualsiasi altra riproduzione è vietata senza previa autorizzazione dell'editore, tranne nei casi previsti dalla legislazione in vigore in Italia.

Farum.it

Farum è un gruppo di ricerca dell'Università di Genova

Pour citer cet article :

Sandrine REBOUL-TOURÉ, *Définition terminologique et définition lexicographique: les néologismes de l'internet*, Autour de la définition, Publifarum, n. 11, pubblicato il 2010, consultato il 26/05/2019, url: http://publifarum.farum.it/ezine_pdf.php?id=140

Editore Publifarum (Dipartimento di Lingue e Culture Moderne - Univerità di Genova)

<http://www.farum.it/publifarum/>

<http://www.farum.it>

Documento accessibile in rete su:

http://www.farum.it/publifarum/ezine_articles.php?art_id=140

Document généré automatiquement le 26/05/2019.

Définition terminologique et définition lexicographique: les néologismes de l'internet

Sandrine REBOUL-TOURÉ

Table

- [1. Quelques remarques sur la définition terminologique](#)
 - [2. Quelques remarques sur la définition lexicographique](#)
 - [3. Le vocabulaire de l'internet, du côté de la terminologie](#)
 - [4. Quelle diffusion dans les dictionnaires usuels ?](#)
 - [5. Eléments de conclusion](#)
 - [Références bibliographiques](#)
 - [Webographie](#)
 - [Annexe 1](#)
 - [Annexe 2](#)
-

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont en pleine mutation et l'internet modifie grandement notre quotidien. Cette effervescence technologique s'accompagne de profonds changements dans la communication, dans l'écriture, dans notre rapport aux autres et au monde et parallèlement apparaît tout un nouveau vocabulaire qui se met en place et qui se vulgarise. Nous avons pu identifier (BRANCA-ROSOFF et REBOUL-TOURÉ, 2008) deux voies de créativité lexicale dans ce domaine, d'une part, au niveau de l'usage, les emprunts à l'anglais (du fait de l'origine de la technologie) et d'autre part, des néologismes - basés sur des éléments français - issus des Commissions de terminologie et de néologie qui jouent un rôle important dans le cadre de la politique linguistique en France.

Cette créativité lexicale nous invite à étudier des mots qui sont considérés selon au moins deux points de vue différents: le terme dans la sphère de la terminologie et l'entrée dans la sphère de la lexicographie. Il est alors possible, à l'occasion de l'étude d'un vocabulaire en pleine effervescence et au cœur de la politique linguistique, de faire se rencontrer deux domaines qui souvent restent parallèles, celui de la terminologie et celui de la lexicographie.

Nous reprendrons quelques orientations des spécialistes puis nous analyserons des définitions issues des deux domaines en cherchant à mettre en valeur la question de la nomination. Enfin, nous voudrions montrer dans quelle mesure la définition lexicographique peut devenir un des maillons de la diffusion de la politique linguistique.

1. Quelques remarques sur la définition terminologique

Il semble qu'aujourd'hui encore un ouvrage soit incontournable pour l'étude de la définition, celui publié en 1990 par le Centre d'études du lexique car un vaste panorama y est présenté et comme le souligne J. Chaurand, « ...le regard critique qu'il sollicite appellera à remettre sur le chantier bien des éléments en fonction d'une organisation mieux perçue... » (*La définition*, 1990, p.

9). Les différentes approches contribuent à souligner la difficile définition de la *définition* mais aussi elles mettent en valeur des conceptions différentes pour des visées applicatives différentes.

La définition que le lecteur peut rencontrer dans les dictionnaires de langue est beaucoup plus diffusée et vulgarisée auprès du grand public que ne l'est la définition terminologique; c'est pourquoi cette dernière est souvent comparée à la définition lexicographique. S'il est possible de parler de « mot » (PETIOT et REBOUL-TOURÉ, à paraître) au niveau du grand public, dans l'espoir de trouver une dénomination suffisamment générale et englobante, il devient nécessaire pour les spécialistes de distinguer le terme et l'entrée lexicographique avec des domaines qui diffèrent, des méthodes qui diffèrent et des objets qui sont eux aussi différents:

Les objets traités, comme les méthodes de traitement, ne sont pas les mêmes. La lexicographie s'intéresse aux mots, la terminographie, aux termes. Le terme se définit comme une unité signifiante constituée d'un mot (terme simple) ou de plusieurs mots (terme complexe) qui désigne un concept déterminé, de façon univoque à l'intérieur d'un domaine. Mais ce qui permet le mieux de distinguer la lexicographie de la terminographie, c'est sans doute la différence de démarche. L'optique de la terminographie, et à plus forte raison de celle de la terminologie, est onomasiologique, allant du concept au signe. Le point de vue de la lexicographie est quant à lui sémasiologique.

(B. de BESSÉ, 1990: 253).

B. de Bessé souligne la différence entre les définitions terminographiques qui « se proposent de donner une description des concepts appartenant à un système préexistant » et les définitions terminologiques créatrices de concepts:

Le terminologue, le seul digne de ce nom, classe les objets d'une science et leur attribue des noms. Parmi les créateurs de définitions terminologiques, le législateur figure en bonne place. Véritable demiurge, il a, comme le mathématicien, tous les droits et peut se permettre de définir un terme [...] comme il l'entend (*idem*, p. 254).

Les méthodes et les objets de la terminologie sont donc bien spécifiques. Certains voudront les dissocier, d'autres les rapprocher; il est en effet possible de trouver des intersections entre terminologie et linguistique. C'est ce que cherche à montrer L. Depecker dans son ouvrage, *Entre signe et concept*, qu'il sous-titre, *Éléments de terminologie générale*:

L'idée centrale de notre recherche étant de relier terminologie et linguistique, disciplines qui ont été le plus souvent, et paradoxalement, disjointes lors de leur constitution. Nous sommes enclin à penser, d'après la démonstration que nous avons faite à partir des écrits mêmes de Saussure, que le signe linguistique ne « prend » du concept qu'une partie de lui-même et que le signifié est une représentation conceptuelle inscrite dans et induite par le système d'une langue. (DEPECKER, 2003: 178).

Nous voyons ainsi que c'est le concept qui est au cœur de la terminologie. Ce point de départ est plus évident, nous semble-t-il, si on met en évidence la dimension translinguistique de la terminologie: « C'est en se déprenant des langues et en se calant sur le postulat d'un sens interlinguistique, fondé sur le concept, que travaillent les terminologues, les normalisateurs, les traducteurs spécialisés ». (*idem*, p. 177). Afin d'éclairer cette démarche pour la comparer à la lexicographie, nous proposons de reprendre un exemple développé par L. Depecker:

...il y a plusieurs éléments dans la définition du paon donnée par Littré qui sont de l'ordre de la définition proprement terminologique: que c'est un « oiseau », qu'il a « une petite aigrette sur la tête », « une longue queue », et des « marques » sur celle-ci. Qu'il circoncrive le paon sous la forme de *Pavo cristatus* et dans l'ordre des gallinacées le situe encore plus précisément dans une classification qui vaut réduction de la définition terminologique: le taxon en effet, c'est-à-dire le nom inscrit dans une nomenclature scientifique, est fondé sur les propriétés de l'objet et sur les caractères du concept [...] On observe à partir de là combien la définition terminologique peut être différente de la définition lexicographique: dans l'exemple de *paon*, la définition lexicographique s'efforce de restituer l'objet décrit en

mêlant sur le plan sémantique, à des fins essentiellement didactiques, l'unité *paon* en tant que mot de la langue commune, terme de langue spécialisée, et taxon de nomenclature scientifique, avec ses sèmes et ses caractères, selon une approche qui relève, sur le plan des genres littéraires, du dictionnaire, de l'encyclopédie, ou du guide de civilisation. La définition terminologique quant à elle, aura tendance à réduire au maximum ces considérations: c'est le concept qui forme unité, non le sens d'un mot dans une langue. (*idem*, p. 72).

Nous pourrions donc parler de « définitions » au pluriel tant les choix méthodologiques sont différents.

2. Quelques remarques sur la définition lexicographique

Nous constatons que la définition lexicographique non pas dans son analyse mais dans sa forme est plus familière au lecteur.

Déjà en 1965, A. Rey souligne qu'« il faut encore rappeler les distinctions classiques entre les définitions de mots et les définitions de choses, entre définitions explicatives, délimitant un concept, et constructives, créant le concept... » (REY, 1965: 68); il reprend ainsi la tradition aristotélicienne. Il souligne aussi que la technique lexicographique est une activité pragmatique et pédagogique (p. 80) d'où les nombreuses difficultés liées à la définition. Et cependant pour P. Imbs:

L'art suprême, en lexicologie, est celui de la *définition*. [...] il s'agit de découvrir la caractéristique du mot, ce par quoi il est distinct de tous les autres mots. C'est dire que la définition est d'abord celle d'une *dénomination*², en d'autres termes d'une espèce de *nom propre* dont la première fonction est de permettre l'*identification* de la chose dénommée, par opposition (ou différence) avec toutes les autres choses dénommables. C'est ce contenu dénommatif-distinctif, qui est un *contenu minimum* et le même pour tous les usagers, que la définition a pour première fonction de dégager. (IMBS, 1960: 9).

Nous ne pouvons donc retenir la définition philosophique et logique, ni la définition dans les discours théoriques et scientifiques cherchant à délimiter un seul sens car, en effet, la définition propre aux dictionnaires prendra en considération la dimension polysémique des mots:

[la définition] langagière et proprement philologique, respectueuse des variations que l'usage social produit pour une forme linguistique donnée, en général une forme lexicale, aboutit à quelque chose qui pourra ressembler à l'article *Définition* [...] d'un dictionnaire de langue, c'est-à-dire à un ensemble de définitions et de gloses appuyées par des exemples. (REY, 1990: 13).

Cette dimension polysémique est une des caractéristiques des dictionnaires de langue; elle cherche à être éliminée des définitions terminologiques:

La définition de dictionnaire doit être envisagée en fonction de la sémantique des langues naturelles, comme une manipulation de la quasi-synonymie, mais aussi en fonction de la production d'un discours didactique réglé, analogue à celui de la rhétorique, mais bien différent, et appartenant comme lui à la pratique sociale des discours. (REY, 1990: 21).

Nous constatons que les définitions terminologiques et que les définitions lexicographiques visent des objets différents (concept ou unité lexicale), que les approches (entre autres, onomasiologique ou sémasiologique) sont même opposées. Nous remarquons aussi que les objets réalisés ont des objectifs et des publics très différents: d'un côté, des publications au *Journal Officiel* puis des traductions multilingues en rapport avec des normes ISO3, les normes internationales pour les entreprises, les gouvernements et les sociétés; de l'autre, des dictionnaires usuels articulés sur des pratiques sociales, avec des produits éditoriaux (livres ou cédéroms) extrêmement diffusés et orientés vers le grand public. Force est de constater que les dimensions théoriques et pratiques des deux domaines divergent:

La définition de dictionnaire s'inscrit tout entière dans la pratique; la définition terminologique est à cheval sur les deux traditions⁴, et cette double participation aboutit à des synthèses à la fois illusoires et efficaces, comme celle de Diderot. La critique d'une tradition par l'autre est utile mais toujours en porte-à-faux. Critiquer les faiblesses logiques éclatantes des définitions des dictionnaires au nom de la définition scientifique et ses faiblesses linguistiques au nom d'une analyse sémique ou « prototypique », d'ailleurs décevante par ses implicites, est aussi inutile que de critiquer l'arbitraire des désignations au nom des régularités du lexique ou l'arbitraire des définitions scientifiques au nom de l'usage, comme le font les critiques du « jargon des sciences ». *ibid.*).

Pourquoi donc chercher à les rapprocher ? Il y a quelques zones de vocabulaires spécialisés, notamment celles qui sont étudiées dans les Commissions de terminologie et de néologie qui passent dans l'usage et qui sont ensuite retenues par les dictionnaires usuels; il s'agit des néologismes officiels. C'est cette frange lexicale que nous souhaiterions analyser en observant plus particulièrement les mots liés à l'internet.

3. Le vocabulaire de l'internet, du côté de la terminologie

En parlant de « l'internet », avec un déterminant, nous avons opté pour la dénomination proposée par les Commissions de terminologie et de néologie⁵. Depuis 1997 au moins, l'une des tâches des Commissions est de réfléchir autour des néologismes créés par le développement exceptionnel de l'internet (voir annexe 1).

Des décrets sont donc régulièrement publiés au *Journal Officiel* (voir annexe 2) puis repris dans le *Bulletin officiel* de l'Education nationale. Ils diffusent les néologismes créés sur des bases appartenant au français. Par exemple, voici des extraits du dernier décret à ce jour, celui du 7 juin 2007:

Tabella1

Organisation générale

COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE

Vocabulaire de l'internet

NOR : CTNX0710300K

RLR : 104-7

LISTE DU 7-6-2007 JO DU 7-6-2007

MCC

I - Termes et définitions

assistant, n.m.

Domaine: Informatique/Internet.

Définition: Programme d'aide intégré à un logiciel, qui guide l'utilisateur dans l'exécution de certaines tâches.

Équivalent étranger: wizard.

[...]

lien, n.m.

Domaine: Informatique/Internet.

Définition: Connexion prévue par le concepteur d'une application informatique pour relier des programmes, des parties

de programmes, des données, des documents, des sites ou des pages sur la toile.

Équivalent étranger: link, linkage.

[...]

logiciel espion

Domaine: Informatique/Internet.

Définition: Logiciel destiné à collecter et à transmettre à des tiers, à l'insu de l'utilisateur, des données le concernant ou des informations relatives au système qu'il utilise.

Équivalent étranger: spyware.

[...]

publier, v.

Domaine: Informatique/Internet.

Définition: Introduire un article ou une contribution sur un forum ou dans un groupe de discussion.

Équivalent étranger: post (to).

Nous constatons ici qu'une publication officielle de cet ordre intéresse de nombreuses strates linguistiques. Tout d'abord, la réflexion autour de l'emprunt est fondamentale puisqu'il existe un néologisme en anglais qui circule dans le domaine des usagers de l'internet et même au-delà. Ici l'emprunt peut être abordé « en termes de processus sociaux » ainsi « les activités humaines à l'arrière plan des emprunts retrouvent toute leur importance, qu'il s'agisse d'échanges guerriers, commerciaux ou scientifiques, de mouvement des idées ou de l'activité de traducteurs susceptibles de ramener une moisson de mots nouveaux. » (BRANCA-ROSOFF et REBOUL-TOURÉ, 2008). Les textes officiels présentent aussi dans leur deuxième partie, des tables d'équivalence:

II - Table d'équivalence

A - Termes étranger

Tabella2

~~Les néologismes officiels sont issus de la terminologie officielle (marque), watermarking (Digital tattooing) caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions). digital tattooing, watermarking~~

B - Termes français

Tabella3

~~Les néologismes officiels sont issus de la terminologie officielle (marque), watermarking (Digital tattooing) caractères rouges se trouvent dans la partie I (Termes et définitions). digital tattooing, watermarking~~

Ces néologismes entrent en concurrence avec les anglicismes déjà diffusés et appartiennent à une aire discursive qui n'est pas toujours celle dans laquelle circulent les anglicismes.

Autre point de réflexion, celui de la nomination; en effet un même référent va recevoir plusieurs dénominations (au moins deux), un anglicisme et un mot construit sur des bases françaises.

Enfin, la définition terminologique qui, par le choix d'un hyperonyme spécifique (ici, *programme*, *connexion*, *logiciel*) cherche à éviter toute polysémie.

Les néologismes officiels sont ensuite diffusés dans d'autres textes issus des Ministères (par exemple le *Bulletin officiel* au Ministère de l'Education nationale) et certains vont être vulgarisés et passer dans l'usage. Ils seront alors repris par les journalistes et utilisés dans la presse nationale et régionale. Pour certains, l'usage leur donnera une diffusion suffisamment remarquable pour être retenu par les lexicographes des dictionnaires usuels.

4. Quelle diffusion dans les dictionnaires usuels ?

Les néologismes officiels présentés ci-dessus sont trop récents pour avoir une entrée lexicographique dans des dictionnaires usuels. Nous reprendrons donc quelques exemples issus de textes officiels plus anciens afin de voir comment certains dictionnaires usuels et notamment le *Petit Robert 2007* intègre ces nouveaux mots et sous quelles formes sont élaborées les définitions.

Nous trouvons au *Journal Officiel*, la définition suivante:

bloc-notes, n.m.

Forme abrégée: bloc, n.m.

Domaine: Informatique/Internet.

Définition: Site sur la toile, souvent personnel, présentant en ordre chronologique de courts articles ou notes, généralement accompagnés de liens vers d'autres sites.

Note: La publication de ces notes est généralement facilitée par l'emploi d'un logiciel spécialisé qui met en forme le texte et les illustrations, construit des archives, offre des moyens de recherche et accueille les commentaires d'autres internautes.

Équivalent étranger: blog, web log, weblog.

J.O. du 20/05/2005

Remarquons que la définition terminologique qui doit être courte est accompagnée ici d'une note qui, pourrait-on dire, est de l'ordre de l'encyclopédique. De manière systématique, l'équivalent étranger est donné; il s'agit de l'anglicisme qui est déjà largement diffusé dans la communauté des internautes voire au-delà. Le *Petit Robert 2007* a retenu les deux entrées, *blog* et *bloc-notes* mais avec certaines variantes orthographiques, il y a en fait trois dénominations, *blog*, *blogue* et *bloc-notes*:

blog ou **blogue** [...] **nom masculin**

étym. 2002; *anglaisblog* (1999), de *weblog* « carnet de bord (*log*) sur Internet »

? **Anglic.** Site Internet animé par un individu ou une communauté qui s'exprime régulièrement dans un journal, des billets. « *Sur les blogs des écrivains, journaux intimes en ligne, que se passe-t-il ?* » (*Télérama*, 2004.)

? Recommandation officielle *bloc-notes*.

bloc-notes [...] **nom masculin**

étym. 1890; *block-notes* 1882; de *note* et *anglaisblock* « bloc »

1. Bloc de papier pour prendre des notes. *Des blocs-notes*.

2. Recommandation officielle pour remplacer l'anglic. *blog*.

Le dictionnaire de langue retenu développe la définition au niveau de l'anglicisme, *blog*, qui entre le premier dans l'usage. Le néologisme officiel n'est pas défini en soi, il est signalé dans la première définition comme « recommandation officielle » et les lexicographes créent une nouvelle acception de *bloc-notes* qui devient polysémique, non pas sous forme de définition mais avec une mention, « Recommandation officielle pour remplacer l'anglic. *blog*. ». L'hyperonyme retenu dans les deux types de définitions est le même, *site*.

Un autre exemple, celui d'*arrosage* entraîne des choix lexicographiques similaires:

arrosage n.m.

Domaine: Informatique/Internet.

Définition: Envoi d'un même message électronique à un très grand nombre de destinataires au risque de les importuner.

Note: Un exemple est l'envoi de messages publicitaires.

Équivalent étranger: spamming.

Dans le *Petit Robert*, nous trouvons deux entrées se rapportant au même référent, *spam* et *arrosage*:

spam [spam] **nom masculin**

étym. 1997; mot *anglais américain*, du n. d'une marque de jambon en boîte, répété dans un sketch

? **Anglic.** Envoi d'un même message électronique, souvent de nature publicitaire, à un grand nombre d'internautes sans leur consentement; ce type de messages. région. **pourriel.** *Lutter contre le spam. Filtrer les spams.* Recommandation officielle *arrosage*.

Comme *arrosage* est déjà un mot existant en français, les lexicographes mettent en évidence une nouvelle acception (la 5e):

5. (milieu xxe) Diffusion couvrant un vaste secteur. *L'arrosage publicitaire par les médias.*

- Recommandation officielle pour remplacer l'anglic. *spam*.

Avec la dénomination *arobase*, les textes terminologiques mettent en avant l'existence possible de plusieurs dénominations, *arobase* et *arrobe*:

arobase, n.f.

Domaine: Informatique/Internet.

Voir: *arrobe*.

arrobe, n.f.

Domaine: Informatique/Internet.

Synonyme: *arobase*, n.f.

Définition: Caractère @ fréquemment employé dans les adresses de courrier électronique pour séparer le nom identifiant l'utilisateur de celui du gestionnaire de la messagerie.

Note:

1. @ est à l'origine le symbole de l'aroba (de l'arabe ar-roub, "le quart"), ancienne unité de capacité et de poids espagnole et portugaise.

Ce sigle est également utilisé dans les langues anglo-saxonnes, dans des formules telles que "tant de tel article @ tant l'unité". Dans ces emplois, il est appelé "a commercial", et son tracé, identique à celui de l'aroba, résulterait de la ligature de l'accent grave avec le "a" de la préposition française "à", autrefois d'usage courant dans le commerce international.

2. Lorsqu'une adresse est fournie oralement, @ se dit "arrobe" alors qu'il se dit "at" en anglais.

Équivalent étranger: at-sign.

J.O. 08/12/2002

Ces dénominations ainsi que la présence des notes montrent bien que la terminologie a parfois du mal à éliminer la variation et les remarques d'usage.

Le *Petit Robert* ajoute une dénomination « a commercial » et crée la définition suivante:

arobase ou **arrobese** [...] **nom féminin**

étym. 1995; peut-être de *a rond bas* (de casse)

[voir] Encadré: **rond**

? Caractère (@), appelé aussi *a commercial*. *L'arobase sert de séparateur dans le libellé des adresses électroniques.*

? On trouve aussi ar(r)obas [...] **n. m.**

Lorsque le néologisme officiel ne renvoie pas à un mot déjà existant, comme *témoin de connexion*, le *Petit Robert* développe la définition au niveau de l'anglicisme, *cookie*, déjà enregistré au niveau de l'usage:

cookie [kuki] **nom masculin**

étym. v. 1980; mot *anglais américain*

[voir] Encadré: **cuire**

? **Anglic.**

- Biscuit rond, dont la pâte comporte des éclats de chocolat, de fruits secs.

- (1996)**Inform.** Petit fichier installé sur le disque dur lors de la consultation d'un site web, qui permet au serveur de mémoriser des informations sur l'internaute et son comportement (cf. Mouchard électronique). Recommandation officielle *témoin de connexion*.

Et à la définition de « témoin », on trouve, pour la spécialité « informatique »:

Témoin de connexion. Recommandation officielle pour *cookie**.

Les définitions terminologiques et les définitions lexicographiques divergent sur beaucoup de points comme nous l'avons vu ci-dessus et nous constatons ici, lors de l'analyse de cas particuliers, qu'il peut y avoir aussi des distorsions importantes car, du fait de l'abondance de dénominations dans le domaine de l'internet, les définitions ne sont pas toujours retenues pour les mêmes mots et les comparaisons ne sont donc plus pertinentes.

5. Éléments de conclusion

La notion de nomination est peut-être le point d'intersection entre les deux domaines car pour définir, on s'intéresse aux noms retenus or dans le champ de l'internet, il y a de très nombreuses variations. La nomination (REBOUL-TOURÉ, à paraître) permet de rendre compte de l'activité de catégorisation, de découpe du réel et de constitution de classes d'objet:

La nomination est un acte de catégorisation, une praxis qui est simultanément sociale et linguistique. Aussi le métalangage analytique a-t-il intérêt à souligner la valeur processuelle de la nomination, celle d'un acte de langage saisi dans sa dynamique de son effectuation et à le différencier de l'aspect résultatif de la dénomination. On dira que la nomination est l'acte par lequel un sujet nomme en discours, autrement dit, catégorise un référent en l'insérant dans une classe d'objets. (DÉTRIE, SIBLOT, VÉRINE, 2001: 205).

On peut considérer la nomination dans un cadre discursif ce qui permet de mettre en valeur celui qui parle. Ainsi, il nous semble que ce ne sont pas les mêmes locuteurs qui utilisent les anglicismes ou bien les termes officiels. Par ailleurs, le locuteur lorsqu'il parle de *spam* ou d'*arrosage*, de *blog* ou de *bloc-notes* renvoie peut-être au même référent mais il ne dit pas la même chose dans la mesure où il se situe en montrant une appartenance discursive voire une (mé)connaissance de la politique linguistique. Il est possible de constater que l'emploi de telle ou telle dénomination – entendue comme un résultat par rapport à la nomination qui serait dynamique – peut s'articuler sur différentes communautés discursives.

Le dictionnaire, sur le point ici étudié mais aussi de manière plus générale, se présente alors comme un lieu de transmission des connaissances. La définition prend en considération la polysémie, les pratiques sociales et toute la palette des usages et des variations:

Les oppositions entre créativité scientifique et reproduction didactique, entre transmission du savoir et investissement idéologique, c'est-à-dire entre didactisme et rhétorique sociale, sont [...] aussi importantes que les analyses de contenu

logico-sémantique. (REY, 1990: 21).

Les définitions terminologiques qui accompagnent les néologismes officiels ne sont pas nécessairement reconduites dans les dictionnaires usuels mais les dénominations sont signalées en tant que « recommandation officielle ». Le lexique semble alors s'enrichir avec la lexicalisation de certains néologismes officiels. Nous trouvons dans le *NouveauPetit Robert* 2007, qui mentionne les recommandations officielles dans les articles, les entrées suivantes: *forum* (recommandé à la place de *newsgroup*), *modérateur* (pour *moderator*), *canular* (pour *hoax*), *blog* ou *blogue*, *bloc-notes* ; *chat*, *causette*⁶; *spam*, *arrosage* ; *craker*, *pirate* ; *hacker*, *fouineur* ; *hot-line*, *aide en ligne*, *émoticone*, *frimousse* ; *FAQ*, *ADSL*.

Références bibliographiques

- B. BOSREDON, I. TAMBA, G. PETIT éd(s)., *Cahiers de praxématique – Linguistique de la dénomination*, n°36, Publications Montpellier 3, 2001.
- S. BRANCA-ROSOFF, S. REBOUL-TOURÉ, « Événement discursif ou événement linguistique : l'emprunt et le terme dans le vocabulaire de l'internet », *Neologica* n° 2, Paris, Editions Garnier, 2008, p. 39-54.
- P. CHARAUDEAU, D. MAINGUENEAU éd(s), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002.
- L. DEPECKER, *Entre signe et concept – Eléments de terminologie générale*, Presses Sorbonne nouvelle, 2003.
- C. DETRIE, P. SIBLOT, B. VERINE éd(s), *Termes et concepts pour l'analyse du discours – Une approche praxématique*, Paris, Honoré Champion, 2001.
- P. IMBS, « Au seuil de la lexicographie », *Cahiers de lexicologie*, n°2, Paris, Didier, 1960, p. 3-17.
- G. KLEIBER, « Dénominations et relations dénominatives », *Langages*, n° 76, Paris, Larousse 1984, p. 77-94.
- La définition*, Centre d'études du lexique, Paris, Larousse, 1990.
- F. MOURLHON-DALLIES, F. RAKOTONOELINA, S. REBOUL-TOURÉ, dir., « Les discours de l'internet : quels enjeux pour la recherche ? », *Les Carnets du Cediscor* n° 8 – *Les discours de l'internet: nouveaux corpus, nouveaux modèles ?*, Presses Sorbonne nouvelle, 2004.
- Nouveau Petit Robert (NPR)*, 2007.
- G. PETIT, « Pour une conception lexicologique de la dénomination », *Cahiers de praxématique – Linguistique de la dénomination*, n°36, Publications Montpellier 3, 2001, p. 93-115.
- G. PETIOT et S. REBOUL-TOURE, « Peut-on définir le mot ? », *Cahiers de Lexicologie*, Paris, Garnier, à paraître.
- S. REBOUL-TOURE, « L'hyponymie : quelle représentation de la science dans les éditions du *Dictionnaire de l'Académie française* ? », in Corino E., Marelllo, C., Onesti C. éd(s), *Proceedings XII EURALEX International Congress, Atti Volume I*, Turin, 2006, p. 65-70.
- S. REBOUL-TOURE, « Doit-on dire *Internet* ou *l'internet* ; éléments pour une 'linguistique populaire' », *Recherches linguistiques* n° 30 – *Sentiment linguistique. Discours spontané sur le lexique*, Achard-Bayle G. et Lecolle M. éd(s), Metz, à paraître.
- A. REY, « A propos de la définition lexicographique », *Cahiers de lexicologie*, 1965 – I, Paris, Didier-Larousse, 1965, p. 87-80.
- A. REY, « Polysémie du terme *définition* », *La définition*, Paris, Larousse, 1990, p. 13-22.

Webographie

Vérifié en avril 2009

Bulletin Officiel de l'Education nationale

<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Commission générale de terminologie et de néologie

<http://www.culture.gouv.fr/culture/dgfl/dispositif-enrichissement.htm>

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

<http://www.culture.gouv.fr/culture/dgfl/garde.htm>

Journal Officiel

<http://www.journal-officiel.gouv.fr/>

Première fête de l'internet

<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/lettre/45.pdf>

Annexe 1

Le vocabulaire de l'internet et des technologies de l'information et de la communication

Le programme d'action gouvernemental " Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information " insiste sur le rôle que doit jouer une terminologie en français dans l'appropriation par le plus grand nombre des technologies de l'information et de la communication. Il donne pour cela mission à la commission générale de terminologie et de néologie d'élaborer des recommandations terminologiques régulières à l'attention des différents départements ministériels.

Le 16 janvier 1998, Mme Catherine TRAUTMANN, ministre de la culture et de la communication, a écrit au président de la commission générale de terminologie et de néologie, M. Gabriel de BROGLIE, pour demander à la commission générale de se consacrer en priorité à l'élaboration d'un vocabulaire français de l'informatique et de l'internet.

La commission générale de terminologie, qui dès le début de ses travaux avait fait du vocabulaire de l'internet un champ de travail prioritaire, a chargé M. Gérard PAINCHAULT, membre de la commission générale et haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la néologie au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, de constituer, autour des différentes commissions spécialisées de terminologie concernées par ce vocabulaire (à titre principal, la commission de l'informatique et celles des télécommunications, mais aussi les commissions spécialisées de l'économie et des finances et celle de la culture et de la communication), un groupe d'experts interministériel chargé d'effectuer la veille, de coordonner les travaux et de soumettre régulièrement à la commission générale des propositions d'équivalents français.

Ce groupe de travail a transmis à la commission générale une première liste de propositions comprenant les notions de base de l'internet. Cette liste a été examinée lors des réunions des mois de juin et de juillet et transmise à l'Académie française.

La liste adoptée par la commission générale, qui comporte une soixantaine de termes et définitions, a pu être publiée au *Journal officiel*, après avis définitif de l'Académie française, en mars 1999 pour la fête de l'internet et la semaine de la langue française et de la francophonie.

Par ailleurs, la liste des termes de l'informatique publiée au *Journal officiel* du 10 octobre 1998 constitue, avec les termes relatifs au courrier électronique publiés le 2 décembre 1997, le premier volet des publications de la commission générale dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Une deuxième liste de termes relatifs à l'internet est en cours de préparation.

<http://www.culture.gouv.fr/culture/dgfl/rapport/rap-act-98/commission-gnle-termino.html>

Annexe 2

Les textes officiels portant sur le vocabulaire de l'internet

Les pages du *Journal Officiel* sont accessibles sous forme d'archives dans le *Bulletin Officiel*

Textes faisant apparaître le vocabulaire de l'internet

(1) Liste des termes, expressions et définitions adoptés; NOR: [CTNX9903444K](#)

J.O. du 16/03/1999 [Pages : 3905/3910](#)

Vocabulaire de l'informatique et de l'internet

<http://www.education.gouv.fr/bo/1999/14/encart.htm>

(2) Deuxième liste des termes de l'Internet; NOR: [CTNX0004269K](#)

J.O. du 01/09/2000 [Pages : 13622/13623](#)

<http://www2.equipement.gouv.fr/bulletinofficiel/fiches/Bo200017/A0170057.htm>

(3) Vocabulaire de l'internet (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

NOR: [CTNX0206046K](#)

J.O. du 08/12/2002 [Pages : 20331/20332](#), accessible via

<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo030206/CTNX0206046K.htm>

(4) Vocabulaire de l'internet (liste de termes, expressions et définitions adoptés)
NOR: [CTNX0508288K](#); J.O. du 20/05/2005 [texte n°98](#) (pages 8803/8805), accessible via
<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/23/CTNX0508288K.htm>

(5) Vocabulaire de l'économie et du tourisme
NOR: [CTNX0609037K](#); J.O. du 12/02/2006 [texte n°43](#) (pages 2239/2240)
Vocabulaires du tourisme, des transports et de l'internet, accessible via
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/21/CTNX0609037K.htm>

(6) Vocabulaire général, vocabulaire du domaine social et de l'emploi et vocabulaire de l'audiovisuel et de l'internet
NOR: [CTNX0609139K](#); J.O. du 25/03/2006 [texte n°150](#) (page 4581), accessible via le BO
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/21/CTNX0609139K.htm>

(7) Vocabulaire de l'automobile, vocabulaire de l'internet et des télécommunications, vocabulaire de l'audiovisuel et des télécommunications, vocabulaire de la culture et vocabulaire de l'économie et de la gestion d'entreprise; NOR: [CTNX0609165K](#)
J.O. du 05/04/2006 [texte n°110](#) (pages 5169/5170)
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/21/CTNX0609165K.htm>

(8) Vocabulaire de l'internet
NOR : [CTNX0710300K](#)
J.O. du 07/06/2007
<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/33/CTNX0710300K.htm>

Autres textes

(1) Liste des termes, expressions et définitions du vocabulaire de l'informatique, (en application du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française), J.O. du 10/10/1998
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005621310&dateTexte=20081102>

(2) Vocabulaire du courrier électronique; NOR : [CTNX9702395V](#)
J.O. du 02/12/1997
<http://www.culture.gouv.fr/culture/dqlf/cogeter/2-12-97-courriel.htm>

Notes

? 1 EA 2290, Systèmes linguistiques, énonciation et discours - Centre de recherche sur les discours ordinaires et spécialisés, <http://www.cavi.univ-paris3.fr/ilpga/syled/cediscor.htm>

? 2 Nous soulignerons le point concernant la dénomination ci-dessous.

? 3 Organisme international de normalisation.

? 4 Nous précisons: traditions théoriques et traditions pratiques.

? 5 <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/dispositif-enrichissement.htm>

? 6 Le PRE 2007 ne propose pas encore la nouvelle recommandation.

Pour citer cet article :

Sandrine REBOUL-TOURÉ, *Définition terminologique et définition lexicographique: les néologismes de l'internet*, Autour de la définition, Publifarum, n. 11, pubblicato il 2010, consultato il 26/05/2019, url: http://publifarum.farum.it/ezine_pdf.php?id=140